

Convocation du :
2 mai 2019

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GROUPEMENT
PÉDAGOGIQUE DE CORANCEZ VER-LES-CHARTRES**

Nombre de membres
en exercice : 6

COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 6 MAI 2019

Nombre de conseillers
présents : 4

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 6 mai, à 20 heures 30 minutes, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 2 mai, se sont réunis à la Mairie de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de Madame Marie-Ange ABADIA.

Etaient présents :

Madame Marie-Ange ABADIA, présidente ;
Madame Marie-France DE AVEIRO, vice-présidente,
Mesdames Béatrice GUÉDOU, Monsieur Mickaël D'HUIT, membres du comité syndical.

Nombre de conseillers
votants : 6

Assistaient également à la réunion :

Monsieur Bernard SERVIN, maire de la commune de Corancez ;
Monsieur Max VAN DER STICHELE, maire de la commune de Ver-lès-Chartres.

Absentes excusées :

Madame Laury ROGUET, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Ange ABADIA ;
Madame Chantal VASSARD, ayant donné pouvoir à Madame Marie-France DE AVEIRO ;
Madame Roseline DANTIER, directrice de l'école de Corancez/Ver-lès-Chartres.

Secrétaire de séance : Monsieur Mickaël D'HUIT

Madame ABADIA demande aux membres présents s'il y a des commentaires à apporter sur la rédaction du précédent compte rendu.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité des présents.

Le quorum étant atteint, l'ordre du jour est immédiatement abordé.

1. POINT SUR LA RÉORGANISATION SCOLAIRE ET SUR LE REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE

Madame ABADIA fait un point sur l'avancée du regroupement à 3 communes :

- Matériel informatique des classes : considérant la présence d'une classe mobile à Mignières, il a été demandé la possibilité d'en faire une également à Ver-lès-Chartres. Une réponse négative a été apportée compte-tenu de la configuration des locaux et de la présence de marches. La douzaine d'ordinateurs de Ver-lès-Chartres pourraient rester regroupés dans une même classe ou une réflexion est menée concernant l'achat ou la location d'ordinateurs portables à supporter par le nouveau syndicat (prévision pour la rentrée 2020)
- Kit ludique (activités pour les temps de récréation et de garderie) : considérant l'équipement de l'école de Mignières, il est envisagé d'acquérir un kit pour Ver-lès-Chartres. Compte-tenu de l'investissement (environ 1 200 euros), le budget 2019 ne le permet pas. Aussi, il est envisagé un prêt entre les 2 écoles ou une demande de participation financière à l'APE Les Loustics
- Bibliothèque : il avait été prévu un échange mensuel le vendredi or la bibliothèque de Mignières n'est pas disponible ce jour. Le sujet doit être revu avec les bénévoles du lieu et l'équipe enseignante
- Inscription des maternelles : les visites de l'école maternelle seront assurées par Monsieur NAVEAU, directeur d'école de Mignières
- Portes ouvertes : organisées le 15 juin de 9h30 à 11h30 par les directions d'école et en présence d'élus
- Scolarisation hors commune : non acceptée à l'exception des enfants de Luplanté et du personnel de Corancez/Ver-lès-Chartres et Mignières. Les cas très particuliers ou les demandes de l'Inspection Académique seront étudiés
- Scolarisation des enfants de moins de 3 ans : non acceptée
- Inscriptions pour la cantine et la garderie : mise en place sur chaque site d'un numéro de téléphone portable à destination des familles pour prévenir de toute modification ou information particulière pendant les heures scolaires et périscolaires
- Coopérative scolaire : une harmonisation des tarifs entre les 2 écoles est prévue
- Personnel : présentation des plannings pour le service technique et les ATSEM programmée le 7 mai. Pour les agents de Corancez/Ver-lès-Chartres, il n'y aura pas de changement de temps de travail mais plutôt une réorganisation des missions. Par ailleurs, les ATSEM du SIRP travailleront sur le site de Mignières et les agents techniques du SIRP resteront sur Ver-lès-Chartres
- Personnel administratif : réflexion en cours avec un état des lieux des missions et une étude sur la répartition des tâches sur chaque site. Les logiciels actuellement utilisés par chaque secrétariat sont presque tous communs. La mise en place d'un serveur est également à l'étude.
- Coordonnées : des adresses mails seront créées pour le secrétariat, la cantine et la garderie
- Mise en place actuellement de commissions thématiques par les élus (ex : informatique, secrétariat)
- Prochain conseil d'école en commun avec les 2 écoles prévu le 25 juin

2. REMPLACEMENT DU SECRÉTARIAT

Il est expliqué que Madame TONNELIER va devoir s'absenter pour raison médicale pendant plusieurs mois et qu'il convient donc de procéder à son remplacement. Madame ABADIA donne la parole à Monsieur VAN DER STICHELE.

Monsieur VAN DER STICHELE explique avoir pris des renseignements avec le Centre de Gestion et avoir cherché des solutions de remplacement. Ainsi la commune de Ver-lès-Chartres recrutera un agent contractuel à raison de 22 heures par semaine et conclura une convention de prestation de service avec une autre mairie pour mettre à disposition une autre secrétaire en renfort.

Considérant que Madame TONNELIER est agent intercommunal (commune de Ver-lès-Chartres et SIRP de Corancez / Ver-lès-Chartres), il est proposé d'établir une convention de prestation de service entre les 2 collectivités pour assurer les fonctions de secrétariat du regroupement pédagogique (comme cela peut se faire pour les services techniques communaux).

La convention constitutive de cette collaboration précise les modalités de fonctionnement de la collaboration, à savoir, entres autres :

- le SIRP de Corancez / Ver-lès-Chartres fera appel à la commune de Ver-lès-Chartres pour assurer des missions de secrétariat selon les besoins du service;
- Le SIRP de Corancez / Ver-lès-Chartres s'engage à rembourser à la commune de Ver-lès-Chartres les frais de personnel ;
- la convention est conclue pour une durée de 8 mois, renouvelable mensuellement par reconduction tacite.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- donne tous pouvoirs à Madame ABADIA pour signer la convention et tous les documents afférant à la mise en place d'une prestation de service avec la commune de Ver-lès-Chartres dans le cadre de missions de secrétariat.

3. TRAVAUX

Madame ABADIA rappelle les projets et devis d'investissements pour 2019 et propose de confirmer les sociétés intervenantes.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

- confirme le recours à l'entreprise *Dany Demais* pour les travaux de plomberie concernant la réfection des sanitaires de l'école de Ver-lès-Chartres pour un montant de 3 858.78 euros HT soit 4630.54 euros TTC;
- confirme le recours à l'entreprise *Guy Colas* pour les travaux de menuiserie concernant la réfection des sanitaires de l'école de Ver-lès-Chartres pour un montant de 4 509 euros HT soit 5410.80 euros TTC;
- donne tous pouvoirs à Madame ABADIA pour signer les documents nécessaires à ces travaux.

Par ailleurs, Madame ABADIA présente les devis concernant l'équipement numérique de l'ensemble des classes du regroupement pédagogique, à savoir le déplacement de vidéoprojecteurs interactifs et de tableaux blancs de Corancez et Mignières vers la commune de Ver-lès-Chartres, ainsi que l'acquisition d'un nouveau vidéoprojecteur et de tableaux blancs.

Les estimations de la société *Signal* font apparaître une dépense prévisionnelle de 4 295 euros HT soit 5 154 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité,

- décide de retenir l'entreprise *SIGNAL* pour l'équipement numérique des classes pour un montant global de 4 295 € HT, soit 5 154 euros TTC ;
- donne tous pouvoirs à Madame ABADIA pour signer les documents nécessaires à l'investissement.

4. QUESTIONS DIVERSES

Madame ABADIA annonce qu'une grève de la fonction publique est prévue ce jeudi 9 mai et qu'il convient de procéder au remplacement d'agents gréviste. Madame GUÉDOU se propose pour assurer le service de la cantine.

Monsieur SERVIN fait part à l'assemblée de la nécessité, compte-tenu de la fermeture de la classe de Corancez, d'arrêter certains contrats, tels l'eau, le téléphone et internet. Madame ABADIA indique que des courriers seront transmis aux organismes concernés pour un arrêt au 08 juillet 2019.

Plus aucune question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre.

La Présidente,

Les membres du syndicat.

Seuls les membres présents physiquement à la séance doivent signer :

Madame ABADIA Marie-Ange		Madame GUÉDOU Béatrice	
Madame DE AVEIRO Marie-France		Madame ROGUET Laury	<i>Ayant donné pouvoir à Madame ABADIA</i>
Monsieur D'HUIT Mickaël		Madame VASSARD Chantal	<i>Ayant donné pouvoir à Madame DE AVEIRO</i>